

Le Samedi 27 février, Le Président de la FNPSA Nord, accompagné de Bernard Rosselot, a rencontré le député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Manche, Monsieur Stéphane Travert. La rencontre s'est déroulée de 10 heures à 11 heures à la permanence de la Haye du Puits.

## CONTEXTE DE LA RENCONTRE

Cette rencontre s'inscrit dans un contexte de vives protestations au sujet des TACs fixés pour l'année 2016 par la Commission Européenne<sup>1</sup>. Rappelons que la chasse sous-marine se voit imposer une fermeture de six mois de la pêche au Bar, avec une limitation à 1 prise par jour et par pêcheur pour le semestre restant.

Peu après la parution des dispositions pour 2016, le Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription avait tenu une conférence de presse le 26 janvier où il a exprimé son étonnement devant les nouvelles dispositions.

Le député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Manche, M. Philippe Gosselin, s'est aussi exprimé sur ce sujet (Presse de la Manche, 04 février 2016).

Nous avons demandé une audience à ces deux députés ayant fait connaître leurs positions à propos des TACs 2016. Monsieur Stéphane Travert a été le premier à nous proposer une entrevue.

## OBJET DE LA RENCONTRE

Il s'agissait de présenter la FNPSA et de demander l'appui du Député afin de faire valoir nos positions en matière de gestion des ressources marines.

## DEROULEMENT

### *DISPOSITIONS DES TACS 2016 CONCERNANT LE BAR*

La FNPSAN a souligné son expérience en matière de protection de l'environnement. Elle a précisé qu'elle participait régulièrement aux Comités de Façades Maritimes et aux Groupes de Travail sur les Aires Maritimes Protégées. En retour, la FNPSAN souhaite légitimement être entendue lorsqu'elle émet des positions basées sur des données scientifiques et sur l'expérience de ses membres. Nous avons alors évoqué la lettre envoyée par la FNPSA en novembre 2015 à Monsieur Alain Vidalies, *Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie*. Nos positions, partagées d'ailleurs par la grande majorité des usagers de la mer de notre façade maritime, n'a visiblement pas été prise en compte au moment des travaux de Bruxelles.

Le département de la Manche, malgré la longueur et la variété de ses rivages, se ferme peu à peu à la pêche. Les zones d'interdiction se multiplient : zones portuaires, zones d'activité de l'industrie nucléaire, incertitudes sur la gestion des Aires Maritimes protégées, sans compter l'implantation des futures fermes marines d'hydroliennes. Les TACs 2016 s'ajoutent à ces contraintes pour réduire l'attractivité de la pêche sous-marine dans la Manche.

C'est regrettable, car la pêche de loisir génère d'importantes retombées sociales et économiques : tourisme, hôtellerie, industries et commerces spécialisés lié à la filière nautique et aux fournitures de matériel sportif, sans compter l'organisation d'événements

---

<sup>1</sup> Les totaux admissibles de captures (TAC) sont des **limites de captures** fixées pour la plupart des stocks commerciaux de poissons. La Commission prépare des propositions en s'appuyant sur les avis scientifiques concernant l'état des stocks délivrés par des organes consultatifs tels que le **Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)** et le **comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)**.

annuels très prisés tels que la Flèche d'or, le Festival Bar du Cotentin, le Mulet de Bronze.... En septembre 2016, le Trophée National de la FNPSA aura lieu à Réville.

C'est pourquoi nous avons souligné que les réactions des usagers de la mer, professionnels ou de loisir, sont très vives. Le mécontentement est si fort, de la Bretagne au Pas de Calais, que cette situation pourrait entraîner des répercussions négatives sur l'image de ces régions, en particulier de la Normandie qui prépare son implication dans le Tour de France 2016.

La FNPSAN espère que les TACs feront l'objet d'un aménagement compatible avec nos propositions de novembre : repos biologique pour le Bar en Janvier, février, mars, avril, et retour au quota de 3 Bars par jour et par pêcheur.

Le Député nous a informés qu'il avait déjà adressé une question écrite à Madame le Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des relations Internationales sur le climat, la réglementation. Dans ce texte, il suggère un assouplissement des quotas. Il évoque le carnet de prélèvement, idée qu'il avait présentée lors de la Conférence de presse du 26 janvier après une rencontre avec une fédération de pêcheurs de loisir.

Il nous tiendra au courant de la réponse du ministère.

Nous avons précisé que le carnet de prélèvement est en effet une possibilité, comme le montre l'organisation de la chasse terrestre en France. Cependant cette innovation, pour être efficace, supposerait :

- Des moyens de contrôle accrus puisque les agents de l'état concernés devraient contrôler les prélèvements de millions d'usagers.
- L'inscription des pêcheurs de loisir à des Fédérations capables d'informer leurs adhérents, de diffuser le carnet, de le renouveler, d'en préciser l'usage et d'employer les données recueillies afin d'aider à mesurer les prélèvements de la pêche de loisir.
- Une excellente articulation avec les services de l'état, en termes de négociations, de moyens financiers etc.

Selon la FNPSAN, seule l'adhésion massive des pêcheurs de loisir à des Fédérations permettrait une mise en place efficace du carnet de prélèvement.

La FNPSA compte 1700 membres adhérents. Dans le contexte actuel, il lui faut augmenter ses effectifs afin de remplir pleinement ses tâches d'information et de formation. Pour mieux répondre aux attentes des sportifs, elle souhaite renouer avec l'organisation de compétitions de grand prestige qui amenaient il y a quelques années les chasseurs sous-marins français sur les podiums internationaux. C'est pourquoi, auprès du Ministère des Sport, elle va solliciter la délégation qui permettra à notre pays d'imposer à nouveau ses athlètes sur la scène internationale. Par exemple, la Normandie peut aligner des compétiteurs de grande valeur.

Le Député marque son intérêt pour cette cause et engage la FNPSA à reprendre contact avec le Ministère de Sports et à l'informer de l'avancement de la demande.

## NOTRE CONCLUSION

Nous remercions le Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Manche, Monsieur Stéphane Travert, pour son accueil, son attention et ses suggestions. Nous attendons la prochaine réponse du ministère à la question écrite concernant les TACs 2016 et la gestion du Bar.

La FNPSAN va intensifier ses contacts avec les autres Fédérations d'usagers de la mer pour faciliter la mise en place d'une plate-forme commune pour la gestion et la préservation des espaces marins et de leurs ressources. Les fédérations doivent s'unir afin d'être entendues car elles sont une force de proposition et d'action essentielle.

Nous comptons sur l'appui du Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription, d'autant plus qu'il sera bientôt mobilisé sur le projet de loi Croissance Bleue et siégera à la commission Agriculture et Pêche du Conseil Régional. Nous l'avons assuré de la disponibilité de la FNPSAN concernant l'ensemble des thèmes abordés ensemble ce 27 février à la Haye-du-Puits.